



Conseil communal Ville de Soignies

Le 15 septembre 2026



Point 1

DIRECTION GÉNÉRALE - APPROBATION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JUIN 2026 - VOTE



Point 2



FINANCES - ZONE DE POLICE DE LA HAUTE SENNE - COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025 - MANDAT À LA BOURGMESTRE - VOTE



Point 3



**FINANCES - ZONE DE POLICE DE
LA HAUTE SENNE - COMPTE DE
FIN DE GESTION ARRÊTÉ AU 30
JUN 2026 DE LA COMPTABLE
SPÉCIALE SORTANTE - MANDAT
À LA BOURGMESTRE - VOTE**



Point 4



FINANCES - ZONE DE POLICE DE LA HAUTE SENNE - PREMIÈRE MODIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2026 - MANDAT À LA BOURGMESTRE - VOTE



Point 5

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - APPROBATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE TEL QUE MODIFIÉ ET DES PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES - VOTE



Point 6

COMMUNICATION ET ÉVÉNEMENTS - RÉSEAU « TERRITOIRE DE LA MÉMOIRE » - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - VOTE



Point 6

Réseau « Territoire de la Mémoire »

- ✓ L'association « Les Territoires de la Mémoire » aide les communes à sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes :
 - aux valeurs démocratiques
 - à la citoyenneté
 - et au devoir de mémoire
- ✓ L'association propose à ses partenaires :
 - Des expositions
 - Des dossiers pédagogiques
 - Des voyages dans des lieux de mémoire
 - Des balades citoyennes



Point 6

Réseau « Territoire de la Mémoire »

- ✓ L'association propose à ses partenaires :
 - Des ateliers participatifs
 - Des campagnes de sensibilisation
- ✓ La convention de partenariat entre la Ville de Soignies et l'association « Les Territoires de la Mémoire » arrive à échéance fin 2026, il y a donc lieu de la reconduire pour une période de 5 ans



Point 7



AFFAIRES ÉCONOMIQUES - ASBL MAD COWORKING-SOIGNIES - RAPPORT D'ACTIVITÉS, BILAN, COMPTE ANNUELS ET LEURS ANNEXES - VOTE



Point 7

MAD Coworking-Soignies

- ✓ Le MAD Coworking développe et soutient l'esprit d'entreprendre à travers des pratiques innovantes du travail autonome et collaboratif
- ✓ Le MAD assure notamment :
 - la mise à disposition d'un espace de travail partagé
 - différents services (locations de salles,...) destinés aux indépendants, entrepreneurs, petites entreprises, télétravailleurs et autres utilisateurs



Point 7

MAD Coworking-Soignies

- ✓ En 2025, le MAD a mené plusieurs actions :
 - L'organisation d'événements, de conférences et d'expositions
 - La mise en réseau des coworkers
 - Le développement de partenariats
 - La location des espaces et des salles.
 - L'organisation d'une vingtaine d'activités
 - Le développement des synergies avec des commerces du centre-ville
- ✓ L'espace compte actuellement 30 membres actifs et accueille en moyenne 6 coworkers par jour



Point 7

MAD Coworking-Soignies

- ✓ En 2025, le MAD a été marqué par une transformation de la structure juridique passant d'une SCRL à une ASBL conformément au nouveaux Code des sociétés et des associations
- ✓ Financièrement, les recettes couvrent presque la totalité des dépenses de fonctionnement (98,04%). L'équilibre financier reste un enjeu important pour assurer la pérennité et permettre de financer de nouveaux investissements



Point 7

MAD Coworking-Soignies

- ✓ Concernant le compte 2025 :
 - le bénéfice reporté antérieurement s'élevait à **42.759,63 €**
 - L'exercice 2025 présente une légère perte de **2.226,04 €**
 - le bénéfice à reporter après le compte 2025 est de **40.533,59 €**
- ✓ En sa séance du 18 mai 2026, le Conseil d'administration a approuvé le rapport d'activités, le bilan, les comptes de résultats et leurs annexes



Point 8



GRH - CADRE TECHNIQUE ET OUVRIER - MODIFICATION N°9 - VOTE



Point 9

Cadre technique et ouvrier - Modification

- ✓ Cette modification vise à inclure dans le cadre tous les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de l'administration qu'ils soient statutaires, contractuels ou encore sous statut A.P.E.
- ✓ Cette démarche fait suite à la modification du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
- ✓ Le cadre est désormais un seul et même outil reprenant l'ensemble des emplois pourvus ou non



Point 9

Cadre technique et ouvrier - Modification

- ✓ L'ajout au cadre technique :
 - De 3 postes de chef de bureau technique portant le nombre total à 6 contre 3 auparavant (dont 2 vacants)
 - De 4 postes d'agent technique portant le nombre total à 10 contre 6 auparavant (dont 2 vacants)
- ✓ L'ajout au cadre ouvrier :
 - 20 postes d'ouvrier qualifié portant le nombre total à 55 contre 35 auparavant (dont 3 vacants)



Point 9

Cadre technique et ouvrier - Modification

- 24 postes de manœuvre pour travaux lourds portant le nombre total à 30 contre 6 auparavant (dont 4 vacants)
- 23 postes d'auxiliaire professionnel portant le nombre total à 26 contre 3 auparavant (dont 3 vacants)
- ✓ La modification susmentionnée entraîne une augmentation du maximum de l'occupation possible du cadre technique passant de 13 à 20 emplois et de 52 à 119 emplois pour le cadre ouvrier



Point 9



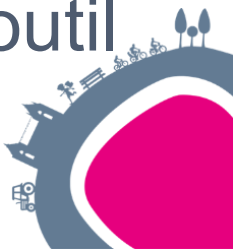
GRH - CADRE ADMINISTRATIF - MODIFICATION N°10 - VOTE



Point 9

Cadre administratif - Modification

- ✓ Cette modification vise à inclure dans le cadre tous les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de l'administration qu'ils soient statutaires, contractuels ou encore sous statut A.P.E.
- ✓ Cette démarche fait suite à la modification du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
- ✓ Le cadre est désormais un seul et même outil reprenant l'ensemble des emplois pourvus ou non



Point 9

Cadre administratif - Modification

✓ L'ajout :

- De 3 postes de chef de bureau administratif, portant le nombre total à 8 contre 5 auparavant (dont 2 vacants)
- De 50 postes d'employé d'administration portant le nombre total à 90 contre 41 auparavant (dont 6 vacants)
- D'1 poste d'assistant social portant le nombre total à 2 contre 1 auparavant (dont 0 vacant)
- D'1 poste d'employé de bibliothèque portant le nombre total à 2 contre 1 auparavant (dont 0 vacant)



Point 9

Cadre administratif - Modification

- ✓ La suppression :
 - D'1 poste de chef de service administratif, portant le nombre total à 3 contre 4 auparavant (dont 2 vacants)
- ✓ La modification susmentionnée entraîne une augmentation du maximum de l'occupation possible du cadre administratif passant de 66 emplois à 120 emplois (dont 10 vacants)
- ✓ Le Comité particulier de négociation du 22 juin 2026 a approuvé les diverses modifications des cadres



Point 10 et 11

**GRH - RÈGLEMENT DE TRAVAIL
DU PERSONNEL COMMUNAL
NON ENSEIGNANT ET
RÈGLEMENT DE TRAVAIL
APPLICABLE AU PERSONNEL DE
LA PISCINE COMMUNALE -
MODIFICATION N° 6 -VOTE**



Point 10 et 11

Modification des règlements de travail

- ✓ Suite à la modification du Code du bien-être au travail concernant la réintégration des travailleurs en incapacité de travail et la prévention des absences de longue durée, les règlements de travail du personnel communal non enseignant et du personnel de la piscine communale doivent être adaptés
- ✓ Le Comité particulier de négociation du 22 juin 2026 a approuvé les diverses modifications



Point 10 et 11

Modification des règlements de travail

- ✓ Voici les amendements apportés :
 - La possibilité de ne pas fournir de certificat médical pour le 1^{er} jour d'incapacité, 2 fois par an (au lieu de 3)
 - Le délai de rechute des incapacités successives est porté de 14 jours à 8 semaines, une nouvelle incapacité dans ce délai ne donne pas droit à un nouveau salaire garanti, sauf en cas de pathologie différente.
 - La mise en place d'une procédure obligatoire par l'employeur afin de maintenir le contact avec le travailleur pendant son incapacité



Point 12

**PATRIMOINE - SOIGNIES -
PROJET D'ACTE D'ÉCHANGE DES
CHEMINS ET SENTIERS ENTRE LA
VILLE DE SOIGNIES ET LA S.A.
CARRIÈRES DU HAINAUT -
FINALISATION - UTILITÉ
PUBLIQUE - VOTE**



Point 12

Projet d'acte d'échange entre la Ville de Soignies et les Carrières du Hainaut

- ✓ Dans le cadre du projet d'extension des Carrières du Hainaut, plusieurs parcelles publiques ont déjà été désaffectées ou échangées
- ✓ Suite à l'ouverture du nouveau tracé de la rue de Neufvilles, et afin de clôturer le dossier, certaines parcelles de l'ancienne rue de Neufvilles doivent encore faire l'objet d'un échange



Point 12

Projet d'acte d'échange entre la Ville de Soignies et les Carrières du Hainaut

- ✓ Il y a donc lieu d'approuver le projet d'acte de vente sans stipulation de prix établi par un Notaire entre les Carrières du Hainaut et la Ville de Soignies
- ✓ Cette transaction est d'utilité publique, en vue de l'amélioration du maillage de la mobilité douce



Point 13

**PATRIMOINE - SOIGNIES - RUE
MADEMOISELLE HANICQ 8C -
LOGEMENTS MODULAIRES -
PROJET DE REQUÊTE
CONTRADICTOIRE EN EXPULSION
DE LIEUX OCCUPÉS SANS
TITRE NI DROIT - VOTE**



Point 13

Logements modulaires - Projet de requête pour expulsion

- ✓ Pour rappel, la Ville de Soignies a obtenu un subside wallon afin d'installer 3 logements modulaires permettant d'accueillir des réfugiés ukrainiens
- ✓ L'objectif de ces logements est de permettre aux ukrainiens de disposer d'un hébergement pendant une période maximale d'un an et d'évoluer ensuite vers une solution de logement plus pérenne



Point 13

Logements modulaires - Projet de requête pour expulsion

- ✓ Pour un des logements, la convention d'occupation avec le locataire est arrivé à échéance le 19 août 2026
- ✓ Malgré plusieurs rappels et mises en demeure, le locataire est toujours dans le logement
- ✓ De plus 5 mensualités de loyer n'ont pas été payées pour un montant total de **2.775 €**
- ✓ Il y a donc lieu de lancer un projet de requête contradictoire en expulsion de lieux occupés sans titre ni droit



Point 14

**ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
- ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 -
NIVEAU PRIMAIRE - CALCUL DU
CAPITAL-PÉRIODES AU 24 AOÛT
2026 - VOTE**



Point 14

Niveau primaire - Calcul du capital-périodes pour l'année 2025-2026

- ✓ École communale fondamentale de Soignies (Régence et Carrières) :
 - 320 périodes plus un ajout de 79 périodes
- ✓ École communale fondamentale de Casteau/Neufvilles/Chaussée :
 - Neufvilles : 88 périodes plus un ajout de 15 périodes
 - Casteau : 86 périodes plus un ajout de 15 périodes
 - Chaussée : 104 périodes plus un ajout de 18 périodes



Point 14

Niveau primaire - Calcul du capital-périodes pour l'année 2026-2027

- ✓ École communale fondamentale de Naast:
 - 163 périodes plus un ajout de 52 périodes
- ✓ École communale fondamentale de Thieusies :
 - 186 périodes plus un ajout de 54 périodes
- ✓ L'ajout de périodes comprend : le complément pour la direction, les cours de langue moderne, les accompagnements personnalisés et les cours de philosophie et citoyenneté commun
- ✓ Les périodes sont fixées selon la population scolaire au 15 janvier 2026



Point 14

Niveau primaire - Calcul du capital-périodes pour l'année 2026-2027

- ✓ Un reliquat de 37 périodes restantes a été transféré au pouvoir organisateur et sera distribué comme suit :
 - Soignies : 5 périodes
 - Casteau/Neufvilles/Chaussée : 26 périodes
 - Naast : 6 périodes
 - Thieusies : 0 période
- ✓ En comparaison à l'année scolaire précédente, deux classes en plus sont organisées, une à la Régence et une à Chaussée, et une classe en moins à Casteau



Point 15 à 18

**ECOLE COMMUNALE DE
SOIGNIES, NAAST,
CASTEAU/NEUFVILLES/CHAUSSÉ
- EEPSIS - MODIFICATION DES
RÈGLEMENTS DE TRAVAIL
APPLICABLES AU PERSONNEL
ENSEIGNANT - VOTE**



Point 15 à 18

Modification des règlements de travail

- ✓ Les modifications des règlements de travail applicable au personnel enseignant ont pour objectif de réactualiser les horaires dans les diverses écoles de la Ville de Soignies
- ✓ Voici les modifications des horaires :
 - Soignies : 08h25 - 10h10 / 10h25 - 12h10 / 13h20 - 15h05
 - Naast : 08h25 - 10h10 / 10h25 - 12h05 / 13h15 - 15h10
 - Neufvilles : 08h25 - 10h05 / 10h25 - 12h05 / 13h20 - 15h00



Point 15 à 18

Modification des règlements de travail

- ✓ Voici les modifications des horaires :
 - Casteau : 08h45 - 10h25 / 10h40 - 12h20 / 13h30 - 15h10
 - Chaussée : 08h20 - 10h00 / 10h15 - 11h55 / 13h20 - 15h00
 - EEPSIS : 08h30 - 10h10 / 10h25 - 12h05 / 12h45 - 14h25 / 14h35 - 16h15 et 15h25 (uniquement le vendredi)
- ✓ Ces modifications ont été approuvées par la Commission paritaire locale en date du 24 juin 2026



Point 19

**EEPSIS - MODIFICATION DU
RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR -
AJOUT DE LA PROCÉDURE INTERNE
DE SIGNALEMENT ET DE LA PRISE EN
CHARGE DES SITUATIONS DE
HARCÈLEMENT ET
CYBERHARCÈLEMENT SCOLAIRE -
VOTE**



Point 19

EEPSIS - Modification du ROI

- ✓ La modification du règlement d'ordre intérieur de l'EEPSIS permettra d'y intégrer la procédure interne de signalement et de la prise en charge des situations de harcèlement et cyberharcèlement scolaire
- ✓ la procédure établie par le chef d'établissement et l'équipe éducative en matière de harcèlement ou cyberharcèlement scolaire sera clairement définie



Point 19

EEPSIS - Modification du ROI

- ✓ La procédure permet de signaler un fait de différente façon :
 - Signalement direct (témoignage)
 - Signalement indirect (indices)
 - Par écrit
 - Oralement
- ✓ Une fois le signalement effectué, les faits sont ensuite suivi et pris en charge par la cellule « Cap Bien-Etre »



Point 20

**EEPSIS - FIXATION DU CAPITAL-
PÉRIODE AU 24 AOÛT 2026 -
VOTE**



Point 20

EEPSIS - Fixation du capital-périodes au 24 août 2026

- ✓ Concernant le capital-périodes du personnel enseignant, 844 périodes sont utilisables pour un total de 172 élèves, ce qui représente une augmentation de 12 élèves par rapport à la rentrée précédente
- ✓ Concernant le capital-périodes du personnel paramédical, 115 périodes sont utilisables pour un total de 166 élèves
- ✓ Les élèves fixés en intégration génèrent 10 périodes supplémentaires au capital-périodes



Point 21

ACADÉMIE - FIXATION ET RÉPARTITION DES DOTATIONS- PÉRIODES - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 - VOTE



Point 21

Académie - Dotations-périodes - Année scolaire 2026-2027

- ✓ Les dotations-périodes octroyées sont de 252 périodes par semaine et seront réparties comme suit :
 - Le domaine de la Musique : 194 périodes par semaine
 - Le domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : 46 périodes par semaine
 - Le domaine de la Danse : 12 périodes par semaine



Point 21

Académie - Dotations-périodes - Année scolaire 2026-2027

- ✓ Les périodes restent en statu quo pour les domaines de la musique et de la danse et une diminution d'une période par semaine pour le domaine des Arts de la Parole et Théâtre par rapport à l'année 2025-2026
- ✓ Cependant, il est décidé de transférer 4 périodes du domaine de la musique vers le domaine du théâtre en vue de combler la perte de périodes à charge de la Ville



Point 22

MOBILITÉ - PROJET DE RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX VOITURES PARTAGÉES - VOTE



Point 22

Règlement relatif aux voitures partagées

- ✓ Volonté de favoriser les solutions de mobilité alternatives face à l'utilisation individuelle : la voiture partagée en est un des exemples
- ✓ Le présent règlement a pour objectif de définir un cadre clair tant pour les opérateurs souhaitant proposer ce type de service que pour l'utilisation des emplacements réservés à cet effet



Point 22

Règlement relatif aux voitures partagées

- ✓ Depuis 2023, une première voiture partagée est implantée à proximité de la gare et celle-ci à un franc succès !
- ✓ Une seconde voiture partagée est déjà prévue sur le site du Moulin Ferbus (site de l'ancien « Delhaize »)
- ✓ Ce règlement prévoit :
 - la mise en place d'un système d'agrément pour les opérateurs afin que la Ville puisse vérifier certaines conditions pour le service proposé



Point 22

Règlement relatif aux voitures partagées

- la distinction entre l'agrément pour les opérateurs et l'attribution des emplacements de stationnement, l'agrément ne donne pas un droit automatique sur l'espace public, la Ville de Soignies reste maître de l'attribution de l'emplacement
- ✓ Ce règlement constitue un cadre de référence pour le développement des véhicules partagés à Soignies tout en permettant à la Ville de garder la main sur la gestion de l'espace public et l'encadrement des opérateurs



Point 23

**MOBILITÉ - SOIGNIES - RÈGLEMENT
COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE
- RUE DE COGNEBEAU 119 -
RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT
DE STATIONNEMENT POUR
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP - VOTE**



Point 23

Réservation d'un emplacement de stationnement PMR - Rue de Cognebeau 119 à Soignies



Point 24

**MOBILITÉ - SOIGNIES - RÈGLEMENT
COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE
- CHEMIN DES CHAUFFOURS 72-
RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT
DE STATIONNEMENT POUR
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP - VOTE**



Point 24

Réservation d'un emplacement de stationnement PMR - Chemin des Chauffours 72 à Soignies



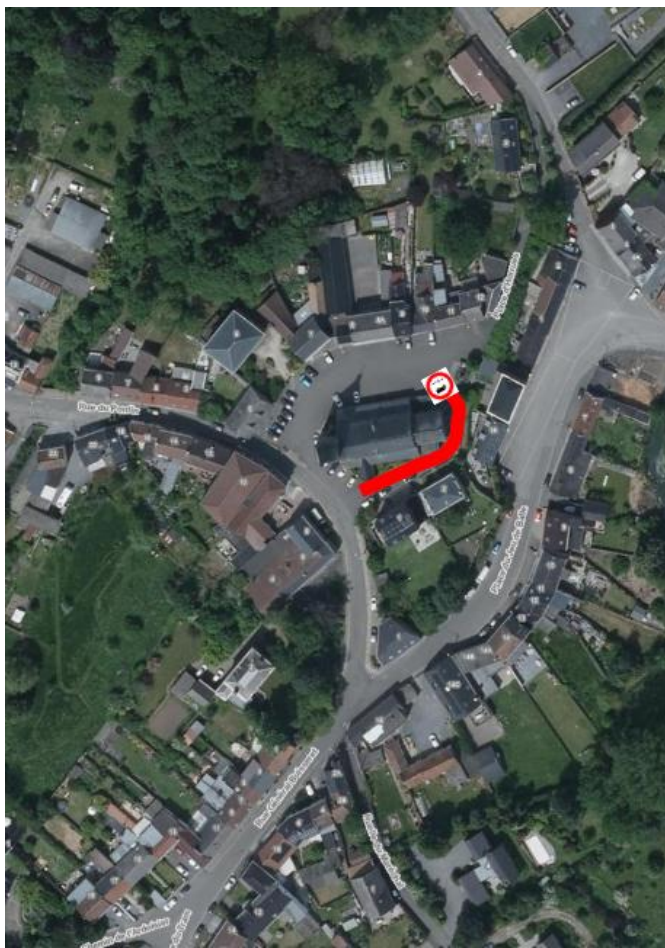
Point 25

**MOBILITÉ - HORRUES -
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE
SUR LE ROULAGE - PLACE
D'HORRUES - LIMITATION
D'ACCÈS AU PLUS DE 9 MÈTRES -
VOTE**



Point 25

Limitation d'accès au plus de 9 mètres - Place d'Horrués



Point 26

**MOBILITÉ - HORRUES -
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE
SUR LE ROULAGE - CHEMIN
D'HORRUETTE - LIMITATION
D'ACCÈS AU PLUS DE 9 MÈTRES -
VOTE**



Point 26

Limitation d'accès au plus de 9 mètres - Chemin d'Horruette à Horrues



Point 27

**MOBILITÉ - THIEUSIES -
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE
SUR LE ROULAGE - RUE DE LA
PIERRETTE - INTERDICTION DE
STATIONNER - VOTE**



Point 27

Interdiction de stationner - Rue de la Pierrette à Thieusies

Accès carrossable concerné



Point 28

**MOBILITÉ - THIEUSIES -
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE
SUR LE ROULAGE - RUE DE LA
ROCHE - INTERDICTION DE
STATIONNER - VOTE**



Point 28

Interdiction de stationner - Rue de la Roche à Thieusies



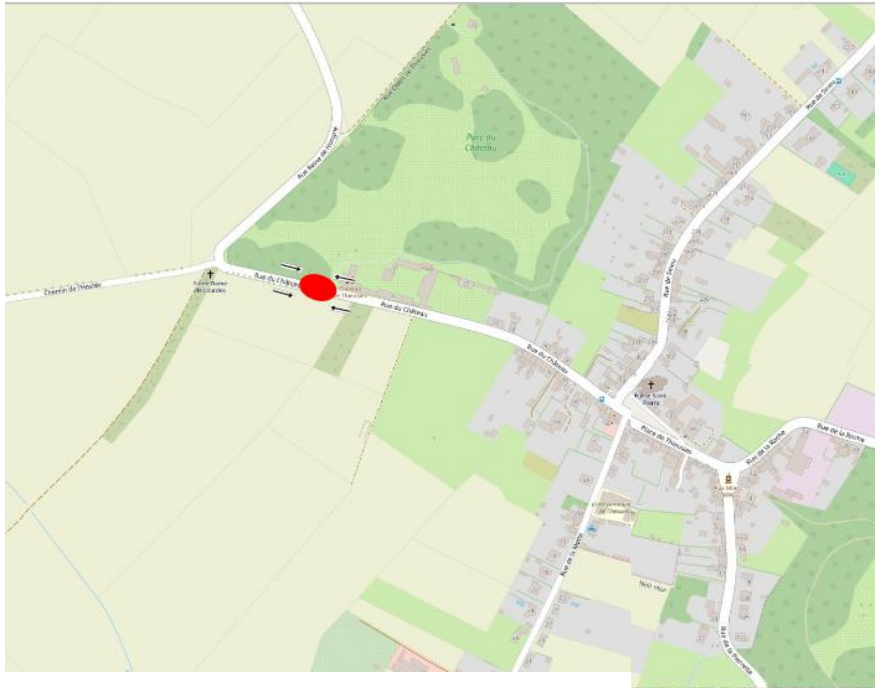
Point 29

**MOBILITÉ - THIEUSIES -
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE
SUR LE ROULAGE - RUE DU
CHÂTEAU - INTERDICTION DE
STATIONNER - VOTE**



Point 29

Interdiction de stationner - Rue du Château à Thieusies



Point 30

**MARCHÉS PUBLICS - SOIGNIES -
RÉFECTION D'UN TRONÇON DE
VOIRIE AU CHEMIN DES
THÉODOSIENS - APPROBATION
DES CONDITIONS ET DU MODE
DE PASSATION - VOTE**



Point 30

Réfection d'un tronçon de voirie au chemin des Théodosiens à Soignies

- ✓ En 2024, le tronçon entre le chemin du Cornet et le chemin du Saussois a été réfectionné pour un montant de **283.683,16 €**
- ✓ Désormais, les travaux consistent en la réfection du chemin des Théodosiens à Soignies entre le chemin du Saussois et la ferme de la Coulbrie
- ✓ En effet, ce tronçon présente une dégradation avancée qui nécessite une intervention afin de garantir la sécurité des automobilistes ainsi que des usagers faibles



Point 30

Réfection d'un tronçon de voirie au chemin des Théodosiens à Soignies

- ✓ L'estimation du marché pour les travaux de réfection du chemin des Théodosiens, entre le chemin du Saussois et la ferme de la Coulbrie, à Soignies est de **294.622,71 € TVAC**
- ✓ Le mode de passation du marché est une procédure ouverte
- ✓ Ces travaux sont prévus au budget extraordinaire 2026
- ✓ Financement via un emprunt



Point 30

Réfection d'un tronçon du chemin des Théodosiens à Soignies



Point 31

**MARCHÉS PUBLICS -
RESTAURATION ET RÉAFFECTATION
DU MODERN HÔTEL À SOIGNIES -
CUISINE PROFESSIONNELLE -
APPROBATION DES CONDITIONS
ET DU MODE DE PASSATION -
VOTE**



Point 31

Modern Hôtel - Cuisine professionnelle

- ✓ Des subsides ont été octroyés par le Gouvernement Wallon à la ville de Soignies via l'appel à projet FEDER Wallonie 2021-2027, le projet global est subsidié à hauteur de **2.662.967 €**
- ✓ Le lot pour la restauration de la toiture, le lot pour la restauration des maçonneries et le lot pour la restauration des zones classées et les nouveaux aménagements ont déjà été attribués



Point 31

Modern Hôtel - Cuisine professionnelle

- ✓ Les travaux de la toiture et des maçonneries sont désormais terminés
- ✓ Les travaux concernant la restauration des zones classées et des nouveaux aménagements sont en cours et représentent le plus gros poste de ce chantier
- ✓ Désormais, il reste à lancer le dernier marché public de ce chantier pour l'achat de la cuisine professionnelle nécessaire à la future affectation du Modern



Point 31

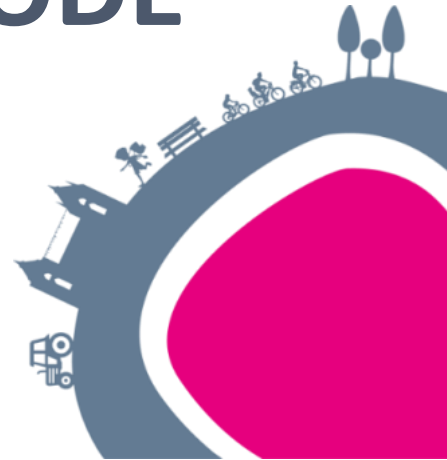
Modern Hôtel - Cuisine professionnelle

- ✓ L'estimation du marché pour la cuisine professionnelle est de **206.805,46 € TVAC**
- ✓ Le mode de passation du marché est une procédure négociée directe avec publication préalable
- ✓ Cet achat sera prévu au budget extraordinaire 2027



Point 32

MARCHÉS PUBLICS - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DE VOIRIE 2026 - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - VOTE



Point 32

Travaux d'entretien de voiries 2026

- ✓ Lors de l'élaboration du budget 2026, le Collège communal avait décidé de consacrer un budget de **500.000 €** à des travaux d'entretien et de réfection de voiries
- ✓ Ce budget permet de faire face à des imprévus ou des opérations techniques urgentes
- ✓ Dès lors et suite à l'avis technique du service des travaux, 3 dossiers peuvent être proposés



Point 32

Travaux d'entretien de voiries 2026

- ✓ Voici les 3 lots proposés :
 - Réfection d'un tronçon de voirie à la rue de la Station à Soignies (entre le Square Bordet et le bas du viaduc)
 - Entretien de revêtement de voirie rue du Moulin à Naast
 - Création de trottoirs au chemin Biamont à Soignies
- ✓ L'estimation totale du marché de travaux d'entretien et de réfection de voiries 2026 est de **445.479,08 € TVAC**



Point 32

Travaux d'entretien de voiries 2026

- ✓ Le marché est reparti comme suit:
 - Lot 1 : Rue de la Station à Soignies estimé à **99.809,92 € TVAC**
 - Lot 2 : Rue du Moulin à Naast estimé à **132.132,92 € TVAC**
 - Lot 3 : Trottoirs au chemin Biamont à Soignies estimé à **213.536,49 € TVAC**
- ✓ Le mode de passation du marché est une procédure ouverte
- ✓ Ces travaux sont prévus au budget extraordinaire 2026
- ✓ Financement via des subsides



Point 32

Réfection de la rue de la Station à Soignies



Point 32

Entretien du revêtement de la rue Moulin à Naast



Point 32

Création de trottoirs au chemin Biamont à Soignies



Point 33

**MARCHÉS PUBLICS - ACQUISITION
DE 4 FOURGONNETTES
ÉLECTRIQUES DE 400 KG DE
CHARGE UTILE MINIMUM -
APPROBATION DES CONDITIONS
ET DU MODE DE PASSATION -
VOTE**



Point 33

Acquisition de 4 fourgonnettes électriques

- ✓ 3 fourgonnettes du service des travaux fonctionnant au CNG seront remplacées par 4 nouvelles fourgonnettes qui fonctionneront à l'électrique et de 400 kg de charge utile
- ✓ En effet, le prix du CNG ayant fortement augmenté, ces camionnettes sont très coûteuses
- ✓ Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site du service des travaux permettra de supporter les recharges des véhicules



Point 33

Acquisition de 4 fourgonnettes électriques

- ✓ Le marché prévoit également la reprise des 3 anciennes fourgonnettes
- ✓ L'estimation du marché pour l'achat des 4 fourgonnettes est de **140.000,00 € TVAC**
- ✓ Le mode de passation du marché est une procédure négociée sans publication préalable
- ✓ Ces achats sont prévus au budget extraordinaire 2026



Point 34

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ÉTAT DE LA SITUATION - INFORMATION



Point 35

COMMUNICATION(S)



Point 36

ARTICLE(S) 74 DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR :

- RÉPONSE(S) AU(X) QUESTION(S)
POSÉE(S) LORS DE LA SÉANCE
PRÉCÉDENTE OU EN COMMISSION**
- QUESTION(S) ORALE(S) POSÉE(S)
AU COLLÈGE COMMUNAL**



Ville de **Soignies**

